



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 111-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.158

Déposée le : 05.06.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Gullotti, Tramelan) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Encourager la promotion de l'égalité dans les milieux économiques

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de pérenniser les projets et actions qui soutiennent l'égalité femmes-hommes en entreprise et favorisent la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle ;
2. de soutenir le travail des entreprises par la mise en place de bonnes pratiques et d'assurer un ancrage régional fort dans les différentes régions du canton, avec un soutien particulier aux actions menées par le Réseau égalité Berne francophone dans la partie francophone ;
3. de renforcer les outils destinés à sensibiliser l'ensemble des entreprises à la problématique de l'égalité, en particulier celles situées hors des grands centres urbains et les start-up liées à l'innovation, afin de les soutenir dans leurs efforts de promotion de l'égalité ;
4. de favoriser la création de synergies entre la Promotion économique du canton de Berne et le Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme afin de créer des interventions coordonnées en matière d'encouragement à l'égalité.

Développement :

Le canton de Berne, via la Promotion économique du canton de Berne (PE BE), doit assurer l'attractivité du site économique bernois. « Son objectif principal est d'améliorer la compétitivité des entreprises bernoises en soutenant leur croissance et en encourageant l'innovation », comme le définit le site Internet de la PE BE.

La présente motion vise à répondre aux défis liés à la pénurie de main-d'œuvre en encourageant les entreprises bernoises à développer le potentiel très important du travail des femmes.

Elle invite le canton de Berne à mettre en place davantage de mesures d'encouragement et d'accompagnement pour soutenir les entreprises et les start-up et pour les aider à adopter de bonnes pratiques en matière d'égalité, car les mesures formelles de conciliation de la vie familiale et professionnelle ne sont pas toujours suffisantes. Les personnes employeuses doivent satisfaire les attentes à l'embauche : plus de flexibilité dans la prestation de travail, meilleure prise en charge des prestations familiales (congé parental), diminution de la charge de travail accrue causée par le manque de personnel et par la pression sur les entreprises pour gagner en efficacité.

Le canton de Berne est ainsi prié de mettre en place des mesures et des aides qui incitent les entreprises, en particulier dans les régions périphériques des grandes agglomérations et en particulier les jeunes entreprises, à réaliser une démarche pour implanter ou formaliser des mesures en matière d'égalité.

Destinataire

– Grand Conseil